



République Française
Département du LOT
Commune de PUYBRUN
Séance du 29 avril 2026

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 04/05/2026

Présents : 12

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Juliette AUDUBERT

Votants : 14

Pour : 14

Présents : Juliette AUDUBERT, Jean-Marc TABARLY, Dominique ROUSSEAU, Sylvie

Contre : 0

BERTRON, Pierre VINCENT, Patrice VAYSSE, Catherine BATTUT, Pascal COURBET,

Abstentions : 0

Véronique LESAGE, Nicolas MONTBERTRAND, Marie-Alice BORNET, Florian VACHER

Résultat du vote : adoptée

Représentés : Manon PLASSCHAERT représentée par Catherine BATTUT, Marina

TAVARES représentée par Sylvie BERTRON

Excusés : Anne CHANUT-VINCENT

Absents :

Secrétaire de séance : Marie-Alice BORNET

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Marie-Alice BORNET est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet: Délibération sur le budget primitif - SERVICE ASSAINISSEMENT DE PUYBRUN 2026 - DE_038_2026

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Marie-Alice BORNET est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet: Délibération sur le budget primitif - SERVICE ASSAINISSEMENT DE PUYBRUN 2026 - DE_038_2026

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune SERVICE ASSAINISSEMENT DE PUYBRUN,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune SERVICE ASSAINISSEMENT DE PUYBRUN pour l'année 2026 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 165 491,78

Date de transmission de l'acte: 12/05/2026
Date de réception de l'AR: 12/05/2026
046-214602294-DE_038_2026-DE
A G E D I

En dépenses à la somme de : 165 491,78

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat d'exploitation reporté	1 750,6
011	Charges à caractère général	44 550
012	Charges de personnel, frais assimilés	15 000
014	Atténuations de produits	4 000
023	Virement à la section d'investissement	5 331,46
042	Section à section	13 703,27
65	Autres charges de gestion courante	1 500
67	Charges spécifiques	500
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		86 335,33

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
042	Section à section	3 027,08
70	Ventes produits fabriqués, prestations	83 200
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	108,25
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		86 335,33

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Date de transmission de l'acte: 12/05/2026
Date de réception de l'AR: 12/05/2026
046-214602294-DE_038_2026-DE
A G E D I

Chapitre	Libellé	Montant
040	Section à section	3 027,08
20	Immobilisations incorporelles	51 615
21	Immobilisations corporelles	24 514,37
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		79 156,45

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	21 595,92
021	Virement de la section d'exploitation	5 331,46
040	Section à section	13 703,27
16	Emprunts et dettes assimilées	38 525,8
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		79 156,45

ADOpte A LA MAJORITE

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télé-recours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (160, Place Grande - 46130 PUYBRUN). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Ainsi fait et délibéré en mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Président de séance Le secrétaire de séance

Juliette AUDUBERT Marie-Alice BORNET

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télé-recours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (160, Place Grande - 46130 PUYBRUN). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Ainsi fait et délibéré en mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Président de séance

Le secrét

Date de transmission de l'acte: 12/05/2026
Date de réception de l'AR: 12/05/2026
046-214602294-DE_038_2026-DE
A G E D I

Juliette AUDUBERT



Marie-Alice BORNET

Date de transmission de l'acte: 12/05/2026
Date de reception de l'AR: 12/05/2026
046-214602294-DE_038_2026-DE
A G E D I